

PROGRAMME DE FORMATION en présentiel

FORMATION MANAD - Mise A Niveau Art Danse

Publics Concernés :

Danseurs issus d'une pratique amateur, artistes... ayant une pratique en danse, qui souhaitent élargir et confirmer leur pratique corporelle et envisagent de présenter l'examen d'aptitude technique, examen national nécessaire à l'entrée en formation au Diplôme d'état de professeur de danse.

Pré requis :

Le stagiaire doit être libéré du cursus scolaire obligatoire et avoir une pratique régulière en danse classique ou jazz ou contemporaine.
Le stagiaire doit avoir un niveau technique en danse suffisant pour suivre des cours de niveau intermédiaire.

Durée de la formation et modalités d'organisation

- | | |
|--|--|
| - Durée de la formation en heures : | Forfait 650 heures |
| - Les dates de réalisation de la formation : | du 13/09/21 au 24/06/22 pour un parcours complet |
| - Les horaires de la formation : | 9h/12h30 – 14h/17h |
| - Périodes d'interruption : | Toussaint du 23/10 au 1er/11, Noël (du 18/12/21 au 2/01/22), une semaine durant les vacances d'hiver |
| - Le lieu de formation : | Studios du Cours – 76 rue du Rouet – 13008 MARSEILLE |
| - Organisation : | Formation continue sur site, sorties culturelles ponctuelles |
| - Taille du groupe : | 12 personnes maximum |

Objectifs Pédagogiques

- Acquérir les savoirs nécessaires à une pratique artistique confirmée, fondée sur une formation technique et une culture générale solide.
- Construire le corps du danseur par l'acquisition des bases techniques, l'expérience, l'entraînement et l'intégration des fondamentaux pour la danse.
- Etre capable de reproduire une variation technique proposée d'après une captation vidéo tant au niveau technique, que musical et de l'interprétation.
- Etre en mesure de proposer une variation personnelle en tenant compte des fondamentaux de la danse. Etre capable de faire une proposition corporelle en improvisation en réponse à des consignes verbales.
- Etre en mesure de s'auto évaluer pour situer son niveau technique par rapport aux exigences de l'examen d'aptitude technique.
- Etre en mesure de s'orienter, grâce à une conscience plus précise des fondements de sa profession, vers :
Une formation professionnelle supérieure à orientation pédagogique
Une formation professionnelle à orientation scénique

Contenus de la Formation

Formation Technique – Cours :

Cours techniques en danse classique, jazz et contemporaine, barre au sol.

Compétences, connaissances, aptitudes évaluées :

Construire le danseur par l'expérience, la compréhension et l'entraînement des bases techniques essentielles pour le mouvement dansé.

Durée : 13h30 / semaine

Formation Anatomie:

Ateliers et cours théoriques en studios de danse.

Compétences, connaissances, aptitudes évaluées :

Aborder l'anatomie du corps humain pour un travail technique et artistique en conscience et Acquérir le vocabulaire anatomique corporel.

Approcher l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé pour une compréhension du mouvement dansé et une intégration des savoirs.

Durée : 30 h cours et ateliers

Culture Chorégraphique :

Cours magistraux et temps de travail personnel encadré en salle de classe.

Compétences, connaissances, aptitudes évaluées :

S'inscrire dans une démarche de connaissances, de partage et de transmission autour de grands thèmes de l'histoire de la danse.

S'investir dans des recherches documentaires autour de thèmes, d'ouvrages de référence proposés, pour en restituer les contenus au travers de fiches de lecture, d'exposés. Mise en pratique dans le cadre d'ateliers autour du répertoire.

Travaux de recherche autour des chorégraphes des variations imposées de l'EAT.

Durée : 12,5 h

Formation Technique – Ateliers :

Ateliers techniques pour acquérir le vocabulaire des éléments techniques et artistiques, les fondamentaux de la danse ...

Ateliers d'improvisation et de composition chorégraphique en explorant différents processus d'écriture personnelle.

Ateliers d'écoute, d'analyse et d'improvisation autour d'œuvres musicales ; initiation au solfège rythmique.

Compétences, connaissances, aptitudes évaluées :

Interroger la technique, les liens entre musique et danse pour comprendre la musicalité du mouvement, explorer les fondements du mouvement dansé (poids, espace, temps) pour mieux éprouver l'improvisation et la composition chorégraphique.

Développer la disponibilité corporelle, percevoir la musique en dansant, rendre compte corporellement d'un élément musical en dansant à l'écoute de la musique, improviser dans le mouvement, enfin, développer une musicalité du mouvement dansé.

Acquérir, approfondir et maîtriser les aspects techniques et les qualités d'interprétation et de création nécessaires à l'obtention de l'EAT.

Durée : 52,5 heures

Formation Technique – Travail autour de l'Examen d'Aptitude Technique :

Cours techniques et temps de travail personnel en studio de danse.

Compétences, connaissances, aptitudes évaluées :

S'attacher à déchiffrer une variation imposée par le Ministère de la Culture d'après une captation vidéo et audio.

S'approprier l'univers chorégraphique et musical des chorégraphes pour restituer le plus fidèlement possible, techniquement et artistiquement cette variation de répertoire.

Composer une variation personnelle alliant technique et univers artistique du danseur, choix musical et thème à justifier en lien avec la spécificité choisie.

Durée : 55 heures

Enseignements connexes :

- Méthodologie et observations de captation vidéos, cours techniques, de restitution de travaux issus de la préparation à l'EAT de la session sortante.

Cours techniques proposés dans le cadre la formation au diplôme d'état de professeur de danse durant le cursus pédagogique.

Durée : 6 heures

- Participation aux Mises en situation pédagogiques et aux épreuves finales du Diplôme d'état de professeur de Danse :

Cours techniques proposés dans le cadre la formation au diplôme d'état de professeur de danse durant le cursus pédagogique.

Durée : 30 heures à minima non comptabilisées dans le forfait heures

Travail personnel :

Travail en studio de danse, en autonomie

Durée : 30 heures à minima non comptabilisées dans le forfait heures

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formation dispensée au centre de formation : Studios de danse équipés audio ; salle de classe équipée audio et vidéo, bibliothèque et supports audio et vidéo.

Dématérialisation des ressources pédagogiques, emplois du temps...

Fonds documentaire à disposition : livres, CD, DVD et ressources pédagogiques.

Nous bénéficions aussi d'un réseau de lieux ressources proposés aux stagiaires : Arcade, bibliothèque de l'Alcazar, La Cité de la Musique, l'ENSDM, le Conservatoire Danse et Musique de Martigues, Le Conservatoire de Danse de Toulon, K LAP , le Théâtre du Merlan Scène Nationale...

- Méthodes et techniques d'animation utilisées pour la transmission : cours techniques et ateliers pratiques dispensés par des formateurs diplômés d'état. Cours théoriques dispensés en salle de classe avec présentation de travaux personnels (restitution écrite et orale) ; Mises en situation en studios de danse.

- Responsable pédagogique : Marie VERDEUIL - Référent pédagogique MANAD : Anne-Claire FEYBESSE

Profil du (des) formateur(s)

- Prénoms, Noms, titres et professions des formateurs

Voir sur le site

- Expérience et compétences en lien avec la formation

Modalités d'Evaluation de la formation

L'entrée en formation se fait sur audition.

Un bulletin de suivi pédagogique est ouvert pour chaque stagiaire. Il reprend les renseignements de base et servira tout au long de la formation pour une évaluation continue de la progression du stagiaire.

Au démarrage de la formation, une évaluation des connaissances et du niveau technique des stagiaires permet d'apprécier le **positionnement initial** et de valider le niveau technique.

Cela permet de déceler d'éventuelles lacunes techniques ou de culture générale et de proposer aux stagiaires des axes de travail dès le démarrage de la formation.

A l'issue de chaque période (décembre, mars et fin mai) :

- Evaluation continue des élèves par les professeurs dans leur bulletin de suivi pédagogique, retour sur l'assiduité durant la période ;

- Mises en situation d'examen avec restitution des variations personnelles et/ou de groupe, évaluation et retour de l'équipe pédagogique présente.

Auto évaluation des stagiaires d'après enregistrements vidéos de leur prestation.

Lors d'entretiens individuels de régulation :

- restitutions orales des évaluations continues et de fin de période avec le stagiaire
- proposition d'axes de progrès
- émargement du bulletin de suivi pédagogique par le stagiaire

Une évaluation de la formation par les stagiaires est faite en fin d'année mesurant leur satisfaction quant à l'organisation, les qualités pédagogiques de l'équipe de formateurs, les moyens pédagogiques.

La formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation.